

Enquête préalable à la création d'un Institut Régional du Vieillissement et d'un Institut Universitaire Professionnalisé - «Prévention et Accompagnement de la dépendance liée au vieillissement»

M. LE MAIRE, Rapporteur : Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, Député du Doubs, a remis au Premier Ministre le rapport qu'il lui avait demandé de rédiger sur la prise en charge du vieillissement de la population. Ce document prévoit, entre autres suggestions, création d'un Institut National du Vieillissement et sa déclinaison en instituts locaux à caractère régional.

Besançon, capitale régionale et ville universitaire, a manifesté sa volonté d'accueillir cet institut, qui permettra de fédérer la formation, la recherche et constituera un lieu d'animation et d'échanges dans le domaine de la prise en compte du vieillissement.

Un des éléments majeurs de cet institut est constitué par une formation dont l'habilitation est sollicitée par l'Université de Franche-Comté au prochain Plan Quadriennal : l'IUP (Institut Universitaire Professionnalisé) «Prévention et Accompagnement de la Dépendance liée au vieillissement».

Dans un secteur en pleine évolution, une étude s'avère nécessaire pour construire un projet plus précis, tant au niveau de l'Institut qu'au niveau de la formation universitaire de type IUP.

Cette étude, qui se déroulera sur 6 - 8 mois, aura pour objectifs :

- * de recenser les formations existantes, les recherches entreprises et toutes les initiatives ou structures mises en oeuvre dans le domaine de la prise en compte du vieillissement
- * pour étayer la demande d'habilitation déposée par l'Université de Franche-Comté, d'identifier les besoins de formation universitaire initiale et continue, susceptibles d'être satisfaits par la création de l'IUP
- * pour orienter le développement futur de l'Institut du Vieillissement, d'identifier les attentes de la société et les besoins à satisfaire au niveau régional, en terme de formation, de recherche et d'animation et échanges.

La Ville de Besançon -Enseignement Supérieur et Recherche- s'est vue dans l'obligation d'assumer la maîtrise d'ouvrage de cette étude, pour qu'elle soit lancée rapidement.

Le coût total de cette étude a été chiffrée à **290 000 F TTC**.

La Préfecture de Région a validé une participation du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) à hauteur de 203 000 F TTC, soit 70 %.

La part qui reste pour l'instant à la charge de la Ville de Besançon est ainsi de 87 000 F. La délégation Enseignement Supérieur et Recherche dispose d'un crédit de 20 000 F inscrit au chapitre 92.23/617. 1000 du budget primitif 1999.

L'échéancier des dépenses et des recettes serait le suivant :

Novembre 1999 :

Versement d'un acompte de 20 000 F à la commande à prélever sur les crédits de la délégation Enseignement Supérieur et Recherche inscrits au BP 1999

Encaissement de 80 % de la subvention FNADT soit 162 400 F.

Exercice 2000 :

Versement d'acomptes (81 000 F en janvier 2000, 81 000 F en avril) au fur et à mesure du rendu des rapports d'étude et du solde (108 000 F) en fin d'étude, soit en juin 2000. Total : 270 000 F.

Encaissement du solde de la subvention FNADT, soit 40 600 F.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le cahier des charges de l'étude préalable à la création de l'Institut du Vieillissement,
- autoriser M. le Maire à signer la convention entre la Ville de Besançon et l'Etat pour la réalisation de cette étude avec participation financière du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
- autoriser M. le Maire à encaisser la subvention FNADT et la réaffecter en recettes. Ouvrir en conséquence les crédits nécessaires à cette opération, soit 203 000 F au budget supplémentaire de l'exercice courant, en recettes au chapitre 92.23/74718.10000 et en dépenses au chapitre 92.23/617.10000
- s'engager à financer le complément de l'étude, soit 67 000 F au budget primitif 2000.

«M. VOUILLOT : Quelques phrases simplement pour souligner l'intérêt et également l'originalité de ce dossier qui est extrêmement ambitieux puisqu'il vise à satisfaire d'une part l'objectif de concourir au développement de l'université et d'autre part de contribuer à résoudre un problème de société de plus en plus aigu dans notre ville comme partout en France.

S'agissant d'inventer un nouvel outil de recherche, de formation et d'échange, nous ne pouvions pas comme nous le faisons actuellement nous contenter de soutenir les efforts de l'université mais il est apparu clairement que la Ville les précède. La Ville a pris, aidée en cela de façon forte par l'Etat qui cofinance à 70 % le montant de l'étude, la maîtrise d'ouvrage d'une étude dont l'objectif est d'aider à bien cerner les contours de ce futur institut du vieillissement qui pourrait être installé à Besançon, qui a été acté par l'Etat et par les instances universitaires dans le cadre de U3M et qui devrait petit à petit se mettre en place. Il commencera probablement à partir de l'année prochaine autour d'un institut universitaire professionnalisé, un IUP, sur le thème de la dépendance.

Je dirais simplement pour conclure que, même si c'est quelque chose de difficile, on peut être assez optimiste parce que d'une part cette étude se lance, d'autre part elle bénéficie de l'appui des universitaires. Nous avons regroupé je crois autour du projet l'ensemble des décideurs et des collectivités intéressés en étant le plus large possible et puis elle bénéficie du soutien de Paulette GUINCHARD-KUNSTLER dont il faut bien considérer qu'elle est devenue une des spécialistes du sujet puisqu'elle a rendu au Premier Ministre un rapport sur la question, lequel rapport faisait état de la proposition de mettre en place un institut national du vieillissement et des instituts locaux. Donc nous sommes dans une démarche cohérente qui devrait porter ses fruits d'ici quelques mois.

M. LE MAIRE : C'est adopté pour un institut national du vieillissement dont on va profiter les uns et les autres un jour ou l'autre, mais je l'espère le plus tard possible».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 9 novembre 1999.